

PROGRAMME DE FORMATION

Accréditation, certification et processus de certification

Cette formation permet de comprendre les mécanismes de l'évaluation de la conformité, la différence entre accréditation et certification, ainsi que le déroulement du processus de certification d'un système de management.

Public visé	Responsables qualité, responsables systèmes de management, toute personne impliquée dans une démarche de certification ou souhaitant comprendre le paysage de l'accréditation.
Prérequis	Aucun prérequis spécifique.
Durée	7 heures (1 jour)
Modalité	Présentiel (intra ou inter-entreprise) ou distanciel
Lieu	En présentiel, dans les locaux du client (format intra-entreprise) ou dans une salle louée à cet effet selon convention — [adresse à compléter] — ou en distanciel
Tarif	Sur devis, transmis sur demande selon le format et le nombre de participants

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

À l'issue de la formation, le stagiaire sera capable de :

- Faire la différence entre certification et accréditation
- Comprendre les processus d'accréditation pour la certification de produit, de personne et de système de management
- Comprendre le processus de certification d'un système de management

PROGRAMME DÉTAILLÉ

Différence entre accréditation et certification

- Définitions et finalités respectives
- Distinction entre organisme d'accréditation et organisme certificateur
- Positionnement des différents acteurs dans l'évaluation de la conformité

Les organismes d'accréditation

- Le COFRAC en France et les organismes équivalents en Europe et dans le monde
- Rôle de l'accréditation dans la confiance accordée aux certifications
- Principes généraux de l'évaluation de la conformité

La certification de produits et de services

- Attestation par une tierce partie de la conformité de produits, services ou processus
- Exemples : Label Rouge, Marque NF, Agriculture biologique
- Norme de référence : NF EN ISO/IEC 17065

La certification de personnes

- Attestation par une tierce partie de la conformité des compétences d'une personne
- Exemples : diagnostiqueurs immobiliers, auditeurs de systèmes de management
- Norme de référence : ISO/CEI 17024

La certification de système de management

- Référentiels : ISO 9001, ISO 14001, EN 9100, ISO 22000
- Organismes certificateurs et accréditation ISO/CEI 17021
- Intérêt de la certification pour l'entreprise : confiance, maîtrise, crédibilité, performance

Le processus de certification d'un système de management

- Préparation de la démarche et revue documentaire
- Audit initial et traitement des écarts éventuels
- Décision de certification, audit de suivi et audit de renouvellement

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES, TECHNIQUES ET D'ENCADREMENT

Méthodes mobilisées	Moyens pédagogiques et techniques
Élaboration d'une carte mentale distinguant certification, accréditation, organisme certificateur et organisme d'accréditation	Support de formation remis à chaque participant (version papier et/ou numérique)
Apports théoriques illustrés	Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard, connexion Internet)
Quiz de vérification des acquis	Documents de référence et fiches outils fournis
	Documents de référence : ISO/IEC 17020, ISO/CEI 17024, ISO/CEI 17021-1, NF EN ISO/IEC 17065

Formation animée par un(e) consultant(e)-formateur(trice) CP Quality Consulting, spécialisé(e) en systèmes de management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement, disposant d'une expérience opérationnelle confirmée en entreprise et en accompagnement d'organisations vers la certification.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET SANCTION

Évaluation des acquis

- Quiz de vérification des acquis en fin de formation
- Questionnaire de satisfaction à chaud

Sanction de la formation

Remise d'une attestation de fin de formation mentionnant les objectifs, la nature et la durée de l'action, ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis.

ACCÈS À LA FORMATION

Modalités d'accès	Sur demande, à réception du bulletin d'inscription et du devis signé. Pour les formations intra-entreprise, transmission à l'entreprise de la convention de formation et des documents d'entrée en formation (convocation, règlement intérieur, questionnaire de positionnement le cas échéant).
Délais d'accès	La formation est organisée dans un délai minimum de [15] jours ouvrés après validation de l'inscription et signature du devis, sous réserve des places disponibles et des dates programmées.

ACCESSIBILITÉ AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

CP Quality Consulting étudie toute demande d'aménagement pédagogique, matériel ou organisationnel permettant l'accès de ses formations aux personnes en situation de handicap. Notre référente handicap, Céline Partage, peut être contactée en amont de la formation à l'adresse celine.partage@gmail.com afin d'évaluer les besoins et de mettre en œuvre les adaptations nécessaires (accessibilité des locaux, adaptation des supports pédagogiques, aménagement du rythme, mise en relation avec les acteurs du réseau AGEFIPH/FIPHFP, etc.).

CONTACT

CP Quality Consulting — Céline Partage, consultante formatrice QSE

Contact et référent pédagogique : celine.partage@gmail.com

[Téléphone à compléter] — [Adresse du siège à compléter]

Document non contractuel — mise à jour le 10 septembre 2026. Programme susceptible d'être adapté aux besoins spécifiques du bénéficiaire et de son contexte professionnel.